

(re)Découvrez les dispositifs de formation et l'offre de services de l'Afdas

L'Afdas, c'est...



Un Opérateur de compétences engagé pour « faire savoir, faire comprendre et faire agir »...

31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

6 missions régaliennes

- Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
- 2. Identifier les besoins en compétences.
- 3. Développer l'accès à la formation.
- 4. Promouvoir l'alternance.
- 5. Apporter un appui technique aux branches.
- 6. Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

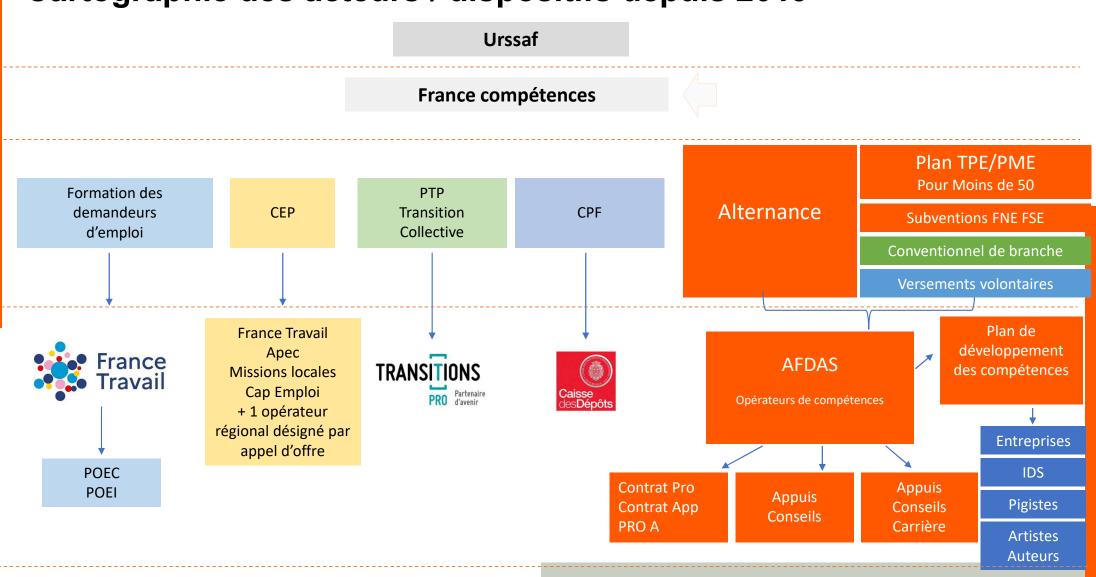
24 implantations territoriales dont

12 délégations régionales 100% de nos collaborateurs en délégation sont centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

Une singularité : L'accompagnement de publics spécifiques

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau
- Les saisonniers

Cartographie des acteurs / dispositifs depuis 2019



Un changement de paradigme





Avant 2019

Gestion régionale de l'apprentissage

Plan légal

Mutualisation jusqu'à 249 salariés

Plan conventionnel

CPF en heure géré par les OPCA

CIF géré par les OPACIF

Période de professionnalisation

Après 2019

Libéralisation de l'apprentissage

Plan légal

Mutualisation jusqu'à 49 salariés

Plan conventionnel

CPF monétisé et sans intermédiaire

PTP géré AT PRO

ProA

#Entreprises

S'informer, former, être accompagné... Découvrez l'offre de services Afdas



À vos côtés pour...

Développer les compétences des collaborateurs permanents

Les sources de financement mobilisables dans une logique de complémentarité



^{*}dans la limite des fonds disponibles





Plan de développement des compétences moins de 50 salariés*

Coûts pédagogiques et Frais annexes

(formation +50 km)

Transport: 0,502 euros / km

Repas et hébergement : 20 x MG (=80,20€)

1AR par module dans la limite d'1 AR par période de 30 jours

Taille de l'entreprise (SIREN)	Légal
Moins de 11 salariés	1 400 €
De 11 à 49 salariés	2 100 €







2

Le FNE Formation

Entreprises

Toute entité exerçant une activité économique

Application du RGEC Régime Général d'Exemption par Catégorie :

- Petite entreprise
- Moyenne entreprise
- Grande entreprise

Salariés

Tous les salariés sauf

- salariés en contrat d'apprentissage & en contrat de professionnalisation
- salariés concernés par un PSE ou une rupture conventionnelle

Obligation de maintien dans l'emploi pendant la durée de la formation

Formations

Parcours avec positionnement, séquences de formation, évaluation

Thématiques

- Transition écologique
- Transition numérique
- Besoins liés à l'organisation des JOP 2024

Financement

De 40 à 60% des coûts pédagogiques selon la catégorie d'entreprises du RGEC

Complément sur fonds conventionnels ou versement volontaire

Focus sur le plan conventionnel





Plan conventionnel*

Dans le plafond individuel

Coûts pédagogiques

Hors plafond individuel

- Les formations issues des catalogues référencés Afdas « Agir en faveur de la transition écologique » et « Agir en faveur de la lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) »
- Le Certificat de compétences professionnelles CCP Inspection d'Ensembles Démontables
- Appui Conseil moins de 250 salariés

Taille de l'entreprise (SIREN)	Conventionnel
Toute taille	2 500 € + 140 % de la contribution nette



À vos côtés pour...

Recruter les futurs salariés et alternants

Recruter vos futurs salariés et alternants

Pourquoi pas vous ?





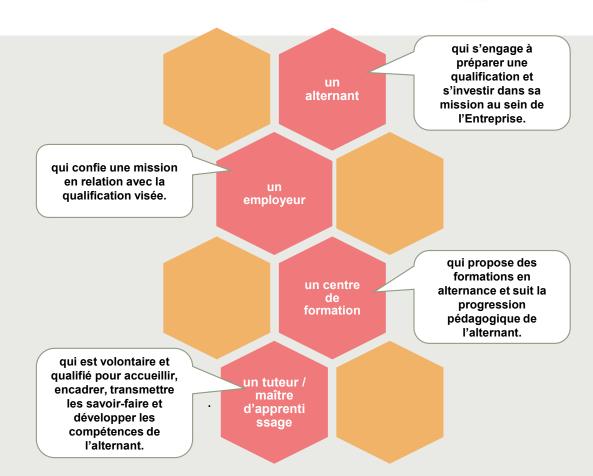


L'alternance, ce n'est pas :

- Que pour les jeunes
- Que pour les diplômes
- Que pour les bas niveaux de qualification
- Que de septembre à juin
- Limitée en nombre de contrats en alternance dans une Entreprise

L'alternance, c'est possible pour :

- Les TPE ou l'embauche d'un 1^{er} salarié
- · Les activités avec une forte saisonnalité
- La formation interne pour former votre salarié au métier tel qu'il est exercé dans l'Entreprise



Recruter vos futurs salariés et alternants

Les outils à votre disposition







Nos guides Intégrales ou essentiels
Nos pages web dédiées

Le centre de ressources
Alternance
Rendez-vous sur notre
rubrique dédiée



LE CALCUL'ALTERNANCE

Un simulateur et comparateur de coûts du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation opérationnel et indispensable aux employeurs pour :

Recruter autrement

Découvrez la plateforme « Recruter Autrement » qui vous propose un autodiagnostic de vos pratiques et un centre de ressources opérationnelles.





À vos côtés pour...

Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure

Les appui-conseils





Professionnaliser vos pratiques et outils RH

Déployer votre démarche RSE

Résoudre des problématiques de recrutement

Développer vos pratiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Favoriser l'égalité professionnelle

Appui-conseil RH

Appui-conseil RSE

Appui-conseil Inclusion

Appui-conseil Handicap

Appui-conseil Egalité professionnelle

Relancer votre activité suite à la crise sanitaire

Digitaliser vos pratiques

Investir votre sécurité numérique

Retrouver des perspectives suite à une baisse d'activité durable ou une évolution de votre secteur

Appui-conseil Rebondir

Appui-conseil Transformation Digitale Appui-conseil Cybersécurité Appui-conseil RH-Transco

Les 4 phases d'un appui-conseil





Phase 1 – Le pré-diagnostic

Le consultant découvre votre entreprise, son contexte, vos besoins et principaux enjeux sur le sujet. Il cadre votre problématique et identifie les objectifs de l'accompagnement.

Phase 2 – Le diagnostic et construction du plan d'actions

Le consultant effectue l'état des lieux technique, organisationnel et humain. Vous élaborez un plan d'actions pour initier ou renforcer votre démarche.

Phase 3 – L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

Le consultant vous aide à :

- Mettre en place les solutions et outils identifiés et adaptés à vos besoins
- Initier votre démarche

Phase 4 – Le suivi du plan d'actions

Le consultant effectue un bilan avec vous pour évaluer les actions mises en œuvre (3 à 6 mois après la validation du plan d'actions).

#Particuliers

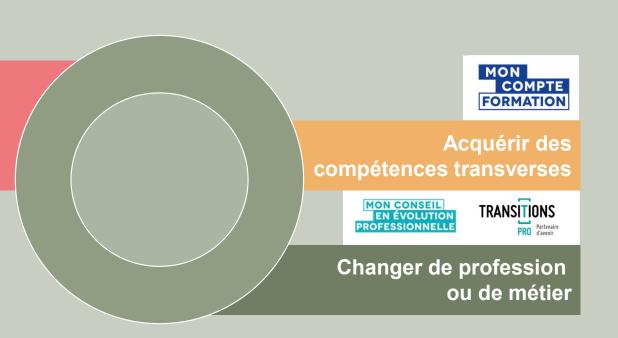
S'informer, se former, être accompagné... Découvrez l'offre de services Afdas

Les interlocuteurs formation



afdas

Se perfectionner dans son métier Elargir son champ de compétences et évoluer professionnellement Faire le point sur sa situation





À vos côtés pour...

Mettre en œuvre un votre projet

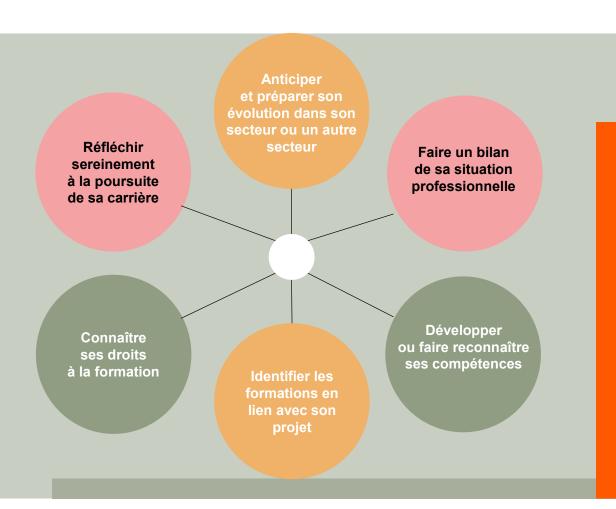
L'Appui-conseil carrière

Un dispositif pour sécuriser votre parcours professionnel



Un suivi qui prend en compte :

- Vos besoins et la maturité de votre projet
- Vos contraintes professionnelles et personnelles
- Vos échéances



Un accompagnement multimodal

Des temps d'animation et d'échanges collectifs





Ateliers carrières :

construire son CV,
réussir sa présentation,
renforcer sa visibilité,
décrypter son environnement professionnel



Web conférences thématiques

Animation par des conseillers Afdas En présentiel ou à distance



#Particuliers





Connaitre les dispositifs et les modalités d'accès à la formation À vos côtés pour...
Se former

Les avantages des formations Afdas





Intermittents



Tous les stages financés par l'Afdas entraînent une carence. Celle-ci correspond au délai à respecter entre un stage réalisé et le suivant.

Les délais de carence varient selon la durée du dernier stage suivi et démarrent à partir du dernier jour de stage.

Durée du dernier stage suivi	Délai de carence
Inférieure ou égale à 40 heures	6 mois
Supérieure à 40 heures	12 mois

Ne sont pas concernés par ce délai de carence

- Les formations liées à la sécurité dans la limite de 3 300 euros annuels financés par l'Afdas,
- Les formations issues des catalogues référencés Afdas « Agir en faveur de la transition écologique » et « Agir en faveur de la lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) »,
- Les Certificats de compétences professionnelles (CCP) de vos branches :
 - <u>CCP « Intégrer les outils et méthodes 3D temps</u> dans un projet audiovisuel »
 - CCP « Eduquer aux médias »
 - <u>CCP « Déployer une démarche éco-responsable dans l'audiovisuel »</u>
 - CCP « Inspection des ensembles démontables »

Intermittents

Vous pouvez en bénéficier si vous justifiez d'un volume d'activité minimum en CDDU intermittent au cours des deux dernières années.

Catégorie	Nombre de jours / cachets minimum	Période d'étude de recevabilité, à titre exceptionnel depuis la crise sanitaire
Artistes interprètes, Musiciens et Metteurs en scène	48	au cours des 4 dernières années
Techniciens du spectacle vivant	88	au cours des 3 dernières années
Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel	130	au cours des 3 dernières années
Réalisateurs	48	au cours des 3 dernières années
Toute catégorie de salarié intermittent de plus de 50 ans	Selon la catégorie	au cours des 4 dernières années
Toute catégorie de salarié intermittent en situation de handicap	Selon la catégorie	au cours des 5 dernières années

Retrouvez <u>sur notre site</u> nos barèmes de financement par thématiques de formation.



Connaitre les dispositifs et les modalités d'accès à la formation Toujours plus d'accès à la formation avec les autres acteurs et dispositifs

Le Compte Personnel de Formation (CPF)





Intermittents

Un dispositif individuel, mobilisable en toute autonomie et tout au long de sa vie professionnelle, jusqu'au jour de son départ à la retraite

Comment utiliser votre CPF?

- Connaître le montant total de ses droits, alimentés une fois par an.
- Trouver la formation éligible au CPF, en ligne ou près de chez soi.
- S'inscrire directement à une session de formation de son choix.
- Payer directement sa formation, sans intermédiaire.
- 500 € par an, dans la limite de 5 000 €
- 800 € par an, dans la limite de 8 000 € pour les salariés faiblement qualifiés (non titulaires d'un diplôme ou titre de niveau CAP ou d'une certification reconnue par une convention collective de branche)
- Abondement CPF intermittents Afdas à hauteur de 1349 € maximum

Le Compte Personnel de Formation (CPF)



- Formations diplômantes ou certifiantes.

 Ex: Diplômes, certifications en langues étrangères, langue des signes, bureautique, marketing digital...
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Bilans de compétences
- Permis catégorie B (si 1^{er} permis) et poids lourds
- Actions de formation, d'accompagnement et de conseil dispensées aux créateurs/repreneurs d'entreprises



Prélèvement du budget disponible directement sur le compte CPF

Abondements possibles : Pôle Emploi, Région, Afdas

Le projet de Transition Professionnelle





Pour quoi?

Financer une formation certifiante pour changer de métier ou de profession

Pour qui?

Tous les salariés sous réserve d'une ancienneté minimale

Comment?

Sur le temps de travail, avec autorisation d'absence de l'employeur ou hors temps de travail

Combien?

Prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques et de mobilité Maintien de sa rémunération. Complément de financement Afdas 50 %.

Qui?

Transition Pro

Le conseil en Évolution Professionnelle



Un accompagnement sur-mesure

Pour tous les actifs

Accompagnement personnalisé

Gratuit et confidentiel

En présentiel ou distanciel

Adapté à vos besoins

Faire le point sur sa situation professionnelle

Évoluer dans son entreprise ou dans son métier

Développer ou faire reconnaitre ses compétences

Trouver une formation

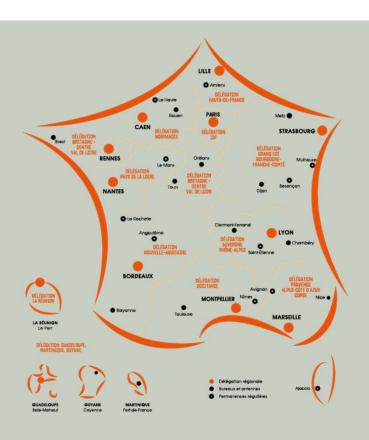
Changer de métier

Créer ou reprendre son entreprise

Contactez dès maintenant un conseiller au 0 800 942 952

Restons connectés





Une question ? Besoin d'être accompagnés ?



Contactez-nous depuis votre espace adhérent MyA rubrique « demande de contact »



Appelez-nous au 01 44 78 39 39 du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu



Participez à un atelier thématique animés par les conseillers depuis le site internet de l'Afdas rubrique « Agenda »

a

Merci!